

# LES ACTIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ÉTAT :

## Assainissement collectif – une réglementation locale renforcée

### Enjeux & Contexte

- > l'**urbanisation et les activités socio-économiques** conduisent à une grande vulnérabilité, voire à la dégradation des milieux aquatiques (pollutions pas totalement maîtrisées).
- > **310 systèmes d'assainissement collectif** sont présents dans le département du Doubs. Les eaux traitées sont rejetées dans les **eaux superficielles** ou dans le **karst** très présent sur le territoire.
- > Les **performances de ces systèmes** doivent être définies pour **tenir compte du milieu récepteur** en l'application de la Directive Cadre sur l'Eau dans l'objectif d'atteinte ou de maintien du bon état des masses d'eau et des **enjeux locaux identifiés** (captage, baignade,...).
- > Les méthodes applicables sur l'ensemble du territoire national ne prennent pas en compte les particularités physiques des faciès karstiques typiques de la région Franche Comté (absence de filtration, parcours rapide, stockage, siphon, ...) et les fragilités induites.
- > La **nécessité de mieux encadrer localement** ces nombreux rejets est apparue.- l'urbanisation et les activités socio-économiques conduisent à une grande vulnérabilité, voire à la dégradation des milieux aquatiques (pollutions pas totalement maîtrisées).

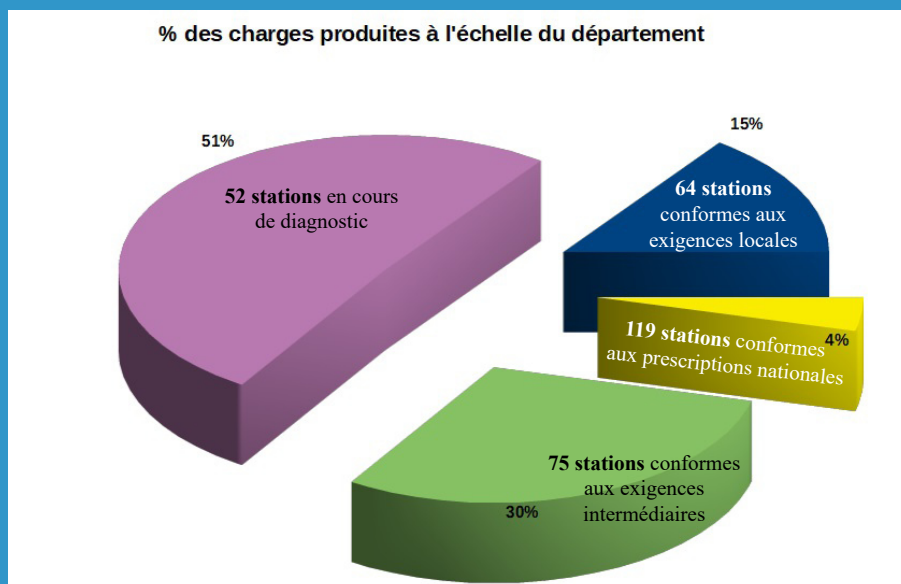
### Actions

- > Une **doctrine départementale** : une déclinaison départementale du Schéma Directeur de Gestion des Eaux (SDAGE) a été mise en place dès 2016 dans la droite ligne des travaux menés par la Conférence Loue et Rivières Comtoises sur l'assainissement.  
<https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Conference-Loue-et-rivieres-comtoises>
- > la DDT accompagne désormais la mise en **conformité** de l'ensemble des agglomérations d'assainissement du Doubs sur la **base de ces niveaux de rejet plus restrictifs**.

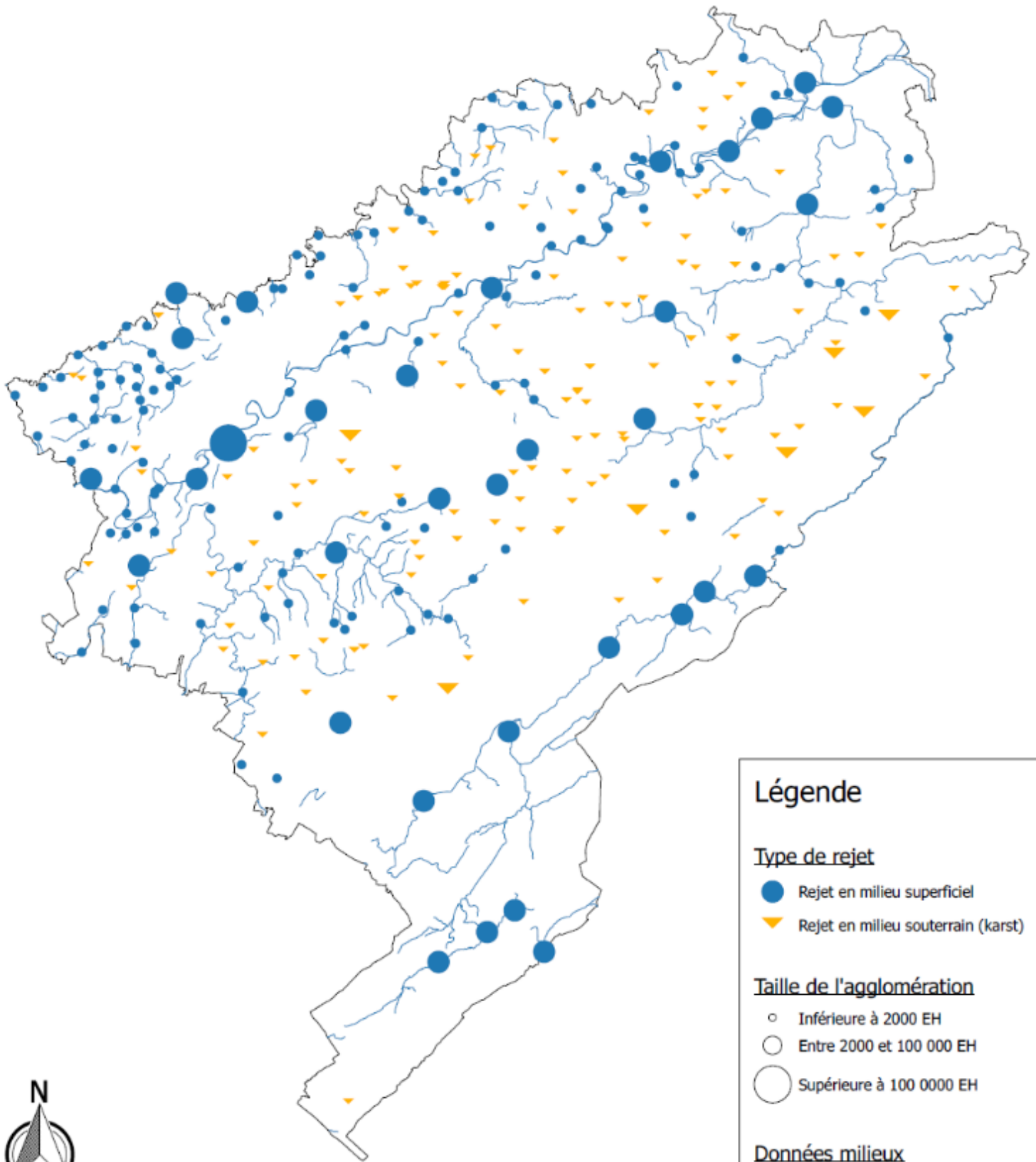
### Résultats obtenus

Mise en application sur tous les nouveaux systèmes d'assainissement autorisés depuis 2016.

Reprise des systèmes existants orientée en **priorité** sur les stations ayant une **taille ou un impact important** :



# Type de rejet des systèmes d'assainissement dans le Doubs



## Légende

### Type de rejet

- Rejet en milieu superficiel
- ▼ Rejet en milieu souterrain (karst)

### Taille de l'agglomération

- Inférieure à 2000 EH
- Entre 2000 et 100 000 EH
- Supérieure à 100 000 EH

### Données milieux

- Réseau hydrographique



0 10 20 30 km

Sources : DREAL, DDT, IGN - BD CARTO © Reproduction Interdite

Direction Départementale des Territoires du Doubs